

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1395

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

418 145 140 RCS Paris.

HORIZON SOFTWARE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1368700.00 EUR.

Adresse : 60, rue de Monceau, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 418 145 140 RCS Paris. **HORIZON SOFTWARE.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : Horizon Trading Solutions

Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 60 rue de Monceau 75008 Paris Capital : 11474999.10 EUR Numéro

unique d'identification : 835188426 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : HORIZON SOFTWARE Forme :

Société par actions simplifiée Adresse du siège : 60 rue de Monceau 75008 Paris Capital : 1368700.00 EUR Numéro unique

d'identification : 418145140 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société

absorbante est prévue : actif de 22777882.00 EUR - passif de 12799380.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La

Société Absorbante détenant à la date de signature du traité de fusion 100 % du capital de la Société Absorbée et s'engageant à

les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce, l'actif

net apporté par la Société Absorbée ne sera pas rémunéré par l'attribution d'actions de la Société Absorbante, et il ne sera

procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à l'augmentation du capital de la Société Absorbante, ni à l'échange des

actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Les actions de la Société Absorbée se trouveront

annulées du fait de la réalisation définitive de la fusion. Prime de fusion: Montant prévu du mali de fusion : 20.787.790 euros .

Date du projet commun de fusion : 16.03.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante :

Pour la société Horizon Trading Solutions : 16.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société

HORIZON SOFTWARE : 16.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..